



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS  
AGENCE REGIONALE DE SANTE**

**N° Spécial**

**19 Mai 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial ARS du 19 Mai 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE</b>	<b>Page</b>
	19.05.2022	ARRÊTÉ PREFECTORAL, portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 désignant le centre municipal de santé Jaurès de Clamart en tant que centre de vaccination contre le Covid-19.	3
N°2022-75	17.05.2022	ARRÊTÉ portant cessation d'activité et abrogation de l'autorisation du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Bagneux géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bagneux .	4



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Agence régionale de santé  
Ile-de-France**

**ARRETE PREFECTORAL portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 désignant le centre municipal de santé Jaurès de Clamart en tant que centre de vaccination contre la Covid-19**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code de la santé publique, son titre III et notamment ses articles L. 3131-15, L. 3131-16 ;  
**VU** loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
**Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;  
**VU** le décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;  
**VU** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, notamment le VIII ter de l'article 5 ;  
Sur proposition du délégué départemental des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé Ile-de-France,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

L'arrêté préfectoral du 31 mars 2022 désignant le centre municipal de santé Jaurès de Clamart en tant que centre de vaccination contre la Covid-19 est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 3 :**

La directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, le délégué départemental des Hauts-de-Seine de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Clamart sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le **19 MAI 2022**

Le préfet des Hauts-de-Seine

  
Laurent HOTTIAUX

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° 2022- 75

**portant cessation d'activité et abrogation de l'autorisation du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Bagneux géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Bagneux**

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L314-3, L313-18 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU le code de la sécurité sociale ;
- VU le code de justice administrative ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie Verdier, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU l'arrêté n° 2018-61 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du cadre d'orientation stratégique 2018-2027 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 2018-62 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 23 juillet 2018 portant adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du Projet Régional de Santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 2021-220 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 décembre 2021 établissant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2021-2025 pour la région Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 1982 autorisant la création d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées de 20 places à Bagneux ;
- VU l'arrêté préfectoral du 22 mai 1989 autorisant l'extension du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour personnes âgées de 20 à 30 places ;
- VU l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1993 autorisant l'extension du Service de Soins Infirmiers à domicile pour personnes âgées de 30 à 35 places ;
- VU la délibération du Centre communal d'action sociale de la ville de Bagneux du 6 avril 2022 approuvant la cessation d'activité du SSIAD de Bagneux ;

**CONSIDÉRANT** que le versement de la dotation soin au bénéficiaire du SSIAD de Bagneux géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bagneux est arrêté au 30 mars 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que la continuité de la prise en charge des usagers a été assurée auprès d'autres opérateurs ;

que, conformément à l'article L313-18 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) cette cessation définitive d'activité par le CCAS de la ville de Bagneux donne lieu à l'abrogation concomitante de l'acte d'autorisation ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La cessation volontaire d'activité du SSIAD de Bagneux, situé au 17 avenue Albert Petit à Bagneux (92 000), est prononcée.

**ARTICLE 2<sup>e</sup> :** La cessation d'activité vaut abrogation de l'autorisation de gérer le SSIAD de Bagneux.

**ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le SSIAD n'est plus répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS).

**ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou pour les tiers à compter de sa publication.

**ARTICLE 5<sup>e</sup> :** Le Directeur de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur, et publié aux recueils des actes administratifs de la Région Ile-de-France et de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Saint-Denis, le 17 mai 2022

Pour la Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France,  
La Directrice générale adjointe

**Signé**

Sophie MARTINON

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

**Laurent HOTTIAUX**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>